



Projet d'établissement 2020-2021

publié le 18/11/2021

Dans le cadre de l'autonomie reconnue aux établissements scolaires, le projet d'établissement exprime et met en cohérence les choix pédagogiques et éducatifs de la communauté éducative. Nonobstant cette autonomie, ce document s'inscrit aussi dans les orientations, les objectifs et les programmes académiques et nationaux.

Diagnostic partagé

S'appuyant sur un bilan synthétique et une évaluation du précédent projet d'établissement, ainsi que sur la démarche d'auto-évaluation ou d'évaluation externe, le cas échéant, le diagnostic :

- réalise un état des lieux en recherchant des indicateurs pertinents ;
- analyse les spécificités internes (forces/faiblesses), externes (opportunités, contraintes) ;
- est partagé avec la communauté éducative et lui propose une réflexion sur les valeurs éducatives mises en tension par certains points clés de ce diagnostic partagé ;
- permet de déterminer les priorités.

Objectifs et actions

Collectivement :

- définir les axes du projet ;
- établir les objectifs généraux et opérationnels par exemple au moyen de fiches action.

Il est indispensable de réaffirmer les valeurs ou les principes prioritaires qui éclairent les actions présentées.

Document joint

 [projet_d_etablissement_2020-2021](#) (PDF de 4.1 Mo)



Académie
de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.